



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 82

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 231) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday)*

M. LAGASSÉ

(N° 235) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité ferroviaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Railway Safety)*

M. EWASKO

(N° 237) — *Loi sur les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires/The School Bus Seat Belt Safety Act*

M. EWASKO

(N° 238) — *Loi modifiant le Code de la route (peines accrues en cas de dépassement d'autobus scolaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Increased Penalties for Passing School Buses)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M. LAGASSÉ
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M^{me} ROBBINS
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(48 heures 27 minutes)

(enceinte — Transport et Infrastructure)

(salle 254 — Éducation et Apprentissage de la petite enfance)

(salle 255 — Conseil exécutif)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

M^{me} la ministre SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d’habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

Projet de loi choisi par l’opposition
(M^{me} HIEBERT — 23 minutes)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre WIEBE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Projet de loi choisi par l’opposition

M. le ministre WIEBE

(N° 23) — *Loi visant à défendre l’expression sur des questions d’intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

Projet de loi choisi par l’opposition
(amendé — comité)

M. le ministre WIEBE

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*

Projet de loi choisi par l’opposition

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l’« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l’administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting “O Canada” and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

Projet de loi choisi par l’opposition
(amendé — comité)

M^{me} la ministre SMITH

(N° 48) — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l’influence d’une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le ministre WIEBE

(N° 49) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (2)*

(M. BALCAEN — 9 minutes)

M. le premier ministre KINEW

(N° 50) — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act*

(M. BALCAEN — 5 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SALA

(N° 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre SALA

(N° 51) — *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025 (2)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. SCHULER — 13 minutes)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* FONTAINE

Que l'Assemblée réaffirme son respect et son appui pour la convention de transition ainsi que son respect de la volonté démocratique des électeurs du Manitoba.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 17 novembre 2025, à 16 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- Rapport intitulé *Rapports d'enquête* du vérificateur général daté d'août 2021 :
 - « Sociétés municipales de développement »;
- Rapport intitulé *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2024 :
 - « Rapports d'enquête : Sociétés municipales de développement »;
- Rapport intitulé *Rapport d'enquête — Municipalités du Manitoba et ministère des Relations avec les municipalités et le Nord* du vérificateur général daté d'août 2025;
- Rapport intitulé *Suivi des recommandations d'audit précédemment émises* du vérificateur général daté d'avril 2022 :
 - « Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 2 décembre 2025, à 18 h 30, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- Rapport *Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année* du vérificateur général daté de mars 2022;
- Rapport *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2025 :
 - « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année ».